



Israël pratique l'apartheid et le colonialisme: Étude sud-africaine

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 30 juin 2009

[Les 7 du Québec](#) 30 juin 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)



Le Conseil pour la Recherches en Sciences Humaines ([HSRC](#)) d’Afrique du Sud a publié un rapport confirmant qu’Israël pratique le colonialisme et l’apartheid dans les territoires palestiniens occupés.

Le HSRC a commandé une étude à une équipe internationale d’universitaires et praticiens de droit international de l’Afrique du Sud, d’Israël, de l’Angleterre et de la Cisjordanie. Le rapport de 300 pages résultant intitulé “Occupation, Colonialisme, Apartheid? : Une réévaluation des pratiques d’Israël dans les territoires palestiniens occupés sous la loi internationale”, représente un travail de recherche de 15 mois et constitue une revue exhaustive des pratiques d’Israël dans les territoires palestiniens occupés selon les définitions du colonialisme et d’apartheid tel que défini par la loi internationale.

La directrice du projet, Dr. Virginia Tilley, explique en citant le rapport que les trois piliers de l’apartheid sud-africain sont tous pratiqués par Israël. En Afrique du Sud, le premier pilier était de démarquer la population du pays en différents groupes raciaux et d’accorder des droits supérieurs, privilèges et services au groupe racial blanc. Le second pilier était d’opérer une ségrégation de la population en différents endroits géographiques qui étaient alloués par la loi à différents groupes raciaux et de restreindre le passage de membres de n’importe quel groupe vers d’autres endroits alloués à d’autres groupes. Le troisième pilier est la “matrice de lois et de politiques de “sécurité” draconiennes qui était employée pour réprimer quelconque opposition au régime en place et pour renforcer le système de domination raciale en fournissant des outils de détention administrative, torture, censure, d’interdictions et assassinats.”

Le rapport conclut que les pratiques d’Israël dans les territoires palestiniens occupés démontrent ces trois mêmes “piliers” d’apartheid:

Le premier pilier dérive des lois et politiques israéliennes qui établissent une identité Juive dans le but d’établir légalement un statut juridique préférentiel et matériel aux Juifs plutôt qu’aux non-Juifs.

Le deuxième pilier se reflète dans la grande politique d’Israël de fragmenter les territoires palestiniens occupés pour s’assurer que les Palestiniens soient confinés à des réserves désignées pour eux alors que les Juifs israéliens sont interdits d’y pénétrer, mais pouvant tout de même être libres de mouvement à travers le reste des territoires palestiniens. Cette politique est mise en évidence par les larges appropriations de terres palestiniennes qui continuent de faire diminuer l’espace disponibles pour les Palestiniens; des points de fermetures hermétiques et l’isolation de la bande de Gaza du reste des territoires occupés; de la coupure et détachement délibéré de Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie; et du morcèlement du territoire palestiniens en de petites enclaves assiégées et non-contigües pour les Palestiniens, ressemblant à un archipel d’îles déconnectées.

Le troisième pilier est “l’invocation de prétexte de la sécurité de la part d’Israël pour valider des restrictions sur la liberté d’opinions, d’expression, de réunion et de mouvement des Palestiniens pour masquer l’intention sous-jacente de réprimer la dissidence envers son système de domination et ainsi, maintenir le contrôle sur les Palestiniens comme groupe.”

Et personne ne connaît les conditions d’apartheid mieux que l’Afrique du Sud.

[Téléchargez le rapport \[PDF - 3 MB\]](#)

Articles Par : [Global
Research](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca